



Nouvelles du conseil du 28 janvier 2019

Culture

Contacté par le Syndicat de communes pour la culture Bienne-Seeland-Jura bernois, le Conseil municipal a renoncé à proposer une candidature au comité de l'institution, que quittent deux membres féminins.

L'Exécutif innove

Pour la première fois cette année, les conseillers municipaux ont été appelés à présenter, pour la séance du 28 janvier dernier, un programme de travail détaillé portant sur chaque dicastère durant l'exercice 2019. Ces documents permettront un suivi détaillé des tâches entreprises.

Des réactions très positives

Une délégation du Conseil municipal a rencontré, lundi soir, les voisins de la future maison de la petite enfance, afin de leur présenter les plans mis au point plus précisément et en particulier de les informer sur la circulation des personnes prévue autour de cet immeuble à construire. Les échanges se sont révélés fructueux et les réactions très positives.

Scierie de Sombeval

Les poutres de l'ancienne scierie de Sombeval doivent être assainies, et tout le bois de l'immeuble, qu'il s'agisse des sols ou de la poutraison, mérite une analyse approfondie afin de déterminer les éventuelles mesures à prendre pour le maintenir en état. Le Conseil municipal a mandaté l'entreprise locale Stucki SA pour ces deux chantiers. Il a ce faisant débloqué lundi un crédit de 3500 francs, dont 2000 francs qui étaient inscrits au budget au titre de l'entretien courant.

Fête du village

On le pressentait depuis quelque temps, vu la charge de travail très importante que cela impliquait pour cet organisme communal : la Ceass (Commission d'embellissement et d'animation de Sonceboz-Sombeval) renonce désormais à mettre sur pied la Fête du village.

On rappellera que la manifestation se déroule tous les deux ans. Sa dernière édition en date ayant réjoui le village fin avril 2018, c'est au printemps 2020 que la population sera une nouvelle fois invitée à festoyer. Et l'on sait que les habitants de la commune ne se font pas prier, qui offrent régulièrement un beau succès populaire à la Fête du village.

Or pour cette prochaine édition, la Municipalité cherche une société ou un groupement décidé à assumer l'organisation générale. Avis aux intéressés, qui se manifesteront auprès de l'administration municipale.

Pas d'eau sans demande

Les autorités municipales rappellent à la population que les bornes hydrantes ne sont pas accessibles en libre-service. Pour pouvoir prélever de l'eau sur une telle borne, il faut impérativement présenter une demande préalable auprès du responsable technique communal, Stéphane Schranz, ou du fontainier, Yannick Bouquet.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Coop : cela se précise

L'Exécutif local a rencontré récemment le propriétaire du magasin Coop, lequel lui a présenté l'avant-projet de nouveau bâtiment concocté par ses architectes. Sur la base de ces premières esquisses, les autorités locales ont déjà pu remarquer que la construction prévue sera nettement plus harmonieuse que l'immeuble actuel. Ceci avant même que le projet n'ait passé dans les mains de l'architecte designer qui le peaufine présentement.

Un sous-sol

Cet avant-projet inclut le creusage d'un sous-sol, où seront dessinées quelques places de stationnement réservées au personnel du magasin. C'est à travers ce sous-sol également que la clientèle ralliera le bâtiment, moyennant une rampe au sud et un ascenseur.

Ainsi augmentera-t-on à la fois la fluidité et la sécurité du trafic, en évitant le passage de consommateurs, souvent munis de caddie, le long du chemin bordant le magasin à l'Est. Un chemin qui sera donc élargi pour permettre le croisement de deux véhicules.

Belle surface

De 271 mètres carrés actuellement, la surface de vente passera à près de 700 mètres carrés. De quoi proposer un assortiment sensiblement plus vaste et un confort d'utilisation nettement augmenté.

Les camions de livraison continueront à délivrer la marchandise à l'ouest de l'immeuble, mais le quai de déchargement sera sensiblement amélioré.

Quant au stationnement des clients, on relève que seront maintenues au nord trois cases et une case spéciale pour personne à mobilité réduite ; un cheminement sera créé devant les véhicules, le long de la façade du magasin, laquelle sera en grande partie vitrée. Ce cheminement évitera que les piétons ne doivent passer derrière des véhicules parkés ou en manœuvre, ce qui assurera une fois encore une meilleure sécurité.

Par ailleurs, la nouvelle place de stationnement, qui sera créée un peu plus au sud de la surface existante, pourra accueillir une quarantaine de véhicules.

La suite...

Le propriétaire souhaite pouvoir déposer la demande de permis de construire en juin prochain, afin de viser une ouverture du nouveau magasin en décembre 2020. A suivre...